

La médaille d'or fut, en même temps que le jeton, l'objet des préoccupations de la Chambre. Anisson écrivait, le 28 août <1702 : « Ne serait-il pas bon que je luy parlasse (à l'abbé Bignon) aussy du dessein de la médaille d'or destinée pour ceux qui sortiront de vostre compagnie afin que l'un et l'autre (la médaille et le jeton) concourent à porter à la postérité vostre application et vostre zèle pour le bien de la patrie. » Puis, le 26 décembre : « Vostre médaille a été pareillement arrestée; mais on est encore en différent pour la légende, je vous en informeray par une autre ordinaire. »

Anisson ne fut en mesure que le 4 mai \703 d'indiquer les dispositions proposées par l'abbé Bignon et approuvées par l'Académie.

« On mettra d'un costé la tète du roy, dit-il, avec la « légende ordinaire, *Ludovicus magnus*, au revers, la ville « de Lyon représentée par une femme couronnée de tours « qui reçoit des mains du roy un caducée, symbole du « commerce, ayant à ses pieds une corne d'abondance et « des ballots de marchandises avec un écusson aux armes « de cette ville, avec la légende, *Augusta commerciorum* « *tutela*. »

La Chambre fit observer que la corne d'abondance et les ballots étaient inutiles, puisque le commerce était suffisamment désigné par la légende et qu'elle craignait que les figures qui devaient entrer dans ce revers ne fussent un peu petites. Elle n'avait peut-être pas encore sous les yeux le dessin dont Anisson avait annoncé l'envoi dans sa lettre du 28 mai, en même temps qu'il faisait remarquer qu'on n'en avait pas besoin avant la sortie des anciens directeurs.

Il paraît qu'on finit par s'entendre, puisqu'on pouvait annoncer, les 13 août et 1<sup>er</sup> octobre (1703) que l'on travaillait à graver la médaille.